

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 18 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit février, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

**Étaient présents** : Mme FABLE Michèle, M. MAZURE Mathias, M. TOUCHARD Fabien, M. GAUTIER Gaël, Mme HASCOET Caroline, Mme RUILLE Isabelle, M. GÉRARD Bastien, M. GIRARD Philippe, M. CHAUVEAU Didier et M. LAUNAY Gildas.

**Secrétaire de séance** : Mme RUILLE Isabelle

Date de convocation : 11/02/2021

Date d'affichage : 11/02/2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 11

#### ORDRE DU JOUR

- Affectation du résultat
- Compte administratif 2020
- Budget primitif 2021
- Demandes de subventions réfection toitures école
- Amortissement subvention travaux centre de secours Chantenay Villedieu
- Proposition CCLBN mutualisation fauchage, élagage, débroussaillage
- Convention mise à disposition lame de déneigement
- Convention voirie mise à disposition personnel communal
- Nomination référent sécurité routière
- Nomination référent chemins pédestres
- Rapport exercice 2019 prix et qualité service public eau potable
- Affaires diverses

#### AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

- Provision compte 6817

#### AFFECTATION DU RESULTAT

(2021-02-01)

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses : 235 117,40 €

Recettes : 271 447,03 €

**EXCÉDENT DE L'ANNÉE :** 36 329,63 €

DÉFICIT DE L'ANNÉE :

Report ANNÉE N-1

**EXCÉDENT DE L'ANNÉE N-1 :** 278 390,47 €

DÉFICIT DE L'ANNÉE N-1 :

**RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT : 314 720,10 €**

## **INVESTISSEMENT**

Dépenses : 94 436,25 € Recettes : 79 529,99 €

EXCÉDENT DE L'ANNÉE :

DÉFICIT DE L'ANNÉE : 14 906,26 €

Report ANNÉE N-1

EXCÉDENT DE L'ANNÉE N-1 : 11 438,53 €

DÉFICIT DE L'ANNÉE N-1 :

**RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT : - 3 467,73 €**

### RESTES A RÉALISER

Dépenses : 509,04 € Recettes : 0,00 €

SOLDE DES RESTES A RÉALISER : - 509,04 €

BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL : 3 976, 77 €

### AFFECTATION DU RÉSULTAT

Affectation en réserve (compte 1068) 3 976,77 €

Affectation à l'excédent de Fonctionnement reporté (ligne 002) 310 743,33 €

Report d'investissement (ligne 001) 3 467,73 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat 2020.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2020

#### COMPTE DE GESTION 2020

(2021-02-02)

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'année 2020 :

- statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2020 ;
- constatant que celui-ci présente un résultat d'exécution de 311 252,37 € ;

approuvent à l'unanimité le Compte administratif 2020 ainsi que le Compte de gestion 2020.

### BUDGET PRIMITIF 2021

(2021-02-03)

Les membres du Conseil Municipal ont voté à l'unanimité le budget 2021 comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 566 280,58 € ;

Section d'investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 95 415,77 €.

**DEMANDE DE SUBVENTIONS**  
**REFECTION TOITURES ECOLE**

**DETR**  
**(2021-02-04)**

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires, pour l'année 2021, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le projet suivant est susceptible d'être éligible :

**1 – Réfection des toitures de l'école**

Après délibération, les membres du Conseil Municipal adoptent le projet précité, décident de solliciter le concours de l'Etat et arrêtent les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	11 667 €
DETR et /ou DSIL	18 000 €
Conseil Départemental	12 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 667 €</b>

Les membres du Conseil Municipal :

- autorisent Madame le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2021 ;
- attestent de l'inscription du projet au budget de l'année en cours ;
- attestent de l'inscription des dépenses en section d'investissement ;
- attestent de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

**DEMANDE DE SUBVENTIONS**  
**REFECTION TOITURES ECOLE**  
**PLAN DE RELANCE DEPARTEMENTAL**

**(2021-02-05)**

Dans le cadre du Plan de relance départemental, pour l'année 2021, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le projet suivant est susceptible d'être éligible :

**1 – Réfection des toitures de l'école**

Après délibération, les membres du Conseil Municipal adoptent le projet précité, décident de solliciter l'aide du Conseil départemental dans le cadre du Plan de relance et arrêtent les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	11 667 €
DETR et /ou DSIL	18 000 €
Conseil Départemental	12 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 667 €</b>

Les membres du Conseil Municipal :

- autorisent Madame le Maire à déposer une demande au titre du Plan de relance départemental pour l'année 2021 et signer la convention ;
- attestent de l'inscription du projet au budget de l'année en cours ;
- attestent de l'inscription des dépenses en section d'investissement ;
- attestent de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

## **AMORTISSEMENT AIDE TRAVAUX CENTRE DE SECOURS CHANTENAY VILLEDIEU**

**(2021-02-06)**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une aide d'un montant de 2 569,23 € a été attribuée à la commune de Chantenay Villedieu en 2020 dans le cadre des travaux de leur centre de secours. Elle précise que le montant de cette aide est à amortir et que le percepteur conseille à la commune de l'amortir sur 15 ans à compter de l'année 2021.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité d'amortir l'aide attribuée à la commune de Chantenay Villedieu et fixe la durée d'amortissement à 15 ans à compter de l'année 2021.

## **PROPOSITION CCLBN GROUPEMENT DE COMMANDES FAUCHAGE, ELAGAGE, DEBROUSSAILLAGE**

**(2021-02-07)**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal un courriel de la Communautés de communes LBN proposant aux communes un groupement de commandes concernant le fauchage, élagage, débroussaillage sur le territoire. Les communes intéressées doivent faire état du nombre de kilomètres concerné sur leur territoire et signer la convention constitutive du groupement de commandes. Elle précise qu'aucun tarif n'est connu à ce jour.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal souhaitent, avant de s'engager, que Madame le Maire obtienne des précisions sur les conditions de ce groupement de commandes et sur les tarifs appliqués.

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LAMES DE DENEIGEMENT**

**(2021-02-08)**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une convention de mise à disposition d'une lame de déneigement a été mise en place en 2013 entre la Communauté de Communes Vègre et Champagne, la commune, et un agriculteur et qu'il convient de la mettre à jour.

Madame le Maire précise que l'agriculteur, un ancien élu, entreposait la lame de déneigement chez lui et effectuait le déneigement en cas de besoin. La commune lui versait 40 € HT par heure d'intervention et un forfait de 50 € HT annuel pour le stockage de la lame.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal, parmi les agriculteurs, si un d'entre eux est intéressé pour le remplacer et tel est le cas.

Les membres du Conseil municipal approuvent le renouvellement de cette convention mise à jour et autorisent Madame le Maire à signer la convention pour les mêmes conditions tarifaires.

## **CONVENTION MISE A DISPOSITION PERSONNEL COMMUNAL TRAVAUX VOIRIE COMMUNAUTAIRE**

**(2021-02-09)**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une convention de mise à disposition du personnel communal a été mise en place entre la Communauté de communes LBN et les communes membres pour la réalisation des travaux sur la voirie communautaire.

Un état des heures est transmis en fin d'année à la CCLBN et celle-ci rembourse à la commune le temps passé par l'employé communal à effectuer ces travaux.

Madame le Maire leur précise que les tarifs de cette convention ont été mis à jour par délibération de la Communauté de communes le 18 novembre 2020. Le tarif horaire est passé de 14€ à 20€ et il convient de délibérer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, donnent pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention mise à jour (20€ de l'heure).

**NOMINATION REFERENT SECURITE**  
**(2021-02-10)**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Préfecture de la Sarthe sollicite les collectivités à nommer un référent sécurité routière chargé d'être le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux et diffuser les informations relatives à la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la collectivité.

Gildas LAUNAY, conseiller municipal, se porte volontaire et est nommé référent sécurité par les membres du Conseil municipal.

**NOMINATION REFERENT CHEMINS DE RANDONNEES**  
**(2021-02-11)**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la communauté de communes LBN a balisé 20 chemins en 2020, soit près de 115 kms de randonnées sur le territoire. L'étape actuelle est la promotion et la communication de ces chemins par le biais de fabrication et installation de 17 panneaux.

A ce titre, la Communauté de communes LBN sollicite les communes membres à réfléchir sur une présentation de leur commune (photos, points d'intérêt...) qui apparaîtra sur ces panneaux et à nommer un référent chemins de randonnées pouvant être une personne ressource et permettant de faciliter les échanges.

Gaël GAUTIER, conseiller municipal, se porte volontaire et est nommé référent chemins de randonnées par les membres du Conseil municipal.

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**  
**EXERCICE 2019**  
**(2021-02-12)**

Fabien TOUCHARD, 1<sup>er</sup> adjoint et délégué titulaire du SMAEP Launay – La Touche, présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de l'exercice 2019 et demande l'approbation des membres du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le rapport de l'exercice 2019 du SMAEP Launay – La Touche.

**PROVISION COMPTE 6817**  
**(2021-02-13)**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de provisionner le compte 6817 pour dépréciation des comptes de tiers (risques de créances non recouvrables) à hauteur de 520 €. Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité de provisionner le compte 6817 pour un montant de 520 €.

**Affaires diverses**

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de choisir 2 couleurs pour les murs du hall de l'école qui seront rénovés et repeints par l'employé communal pendant les vacances scolaires. Les membres du Conseil municipal choisissent la couleur blanc cassé sur 3 murs et vert doux sur 1 mur.

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que les lieux-dits ont été numérotés dans le cadre de l'installation de la fibre. Des plaques de numéro de rues ont été commandées et reçues pour les lieux dits détenant au minimum deux habitations. Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal que ce soit l'employé communal qui les installe, ce que les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité. Un courrier sera transmis aux administrés pour convenir avec eux du jour d'intervention.

- Madame le Maire transmet aux membres du Conseil municipal un courrier sur le déploiement de la 5G, consultable par la suite en mairie.

- Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal le nombre d'interventions des pompiers du centre de secours de Chantenay Villedieu sur la commune en 2020 : 8 interventions (1 accident de la circulation, 4 feux et 3 secours à la personne) ;

- Madame le Maire sollicite les membres du Conseil municipal à faire un point sur les projets 2021 :

- Travaux rue des Lavandières : étude ATESART, rdv fixé le 4 mars à 9h30,

- Réfection toitures école : réunion commission fixée le 25 février à 18h30 à la mairie,

- Projet construction salle polyvalente : visite, par la commission, de la salle polyvalente de Chemiré en Charnie le 27 février 2021, départ de la mairie à 9h puis si possible après cette visite, proposition d'une visite de terrain de la parcelle AA50 avec les propriétaires afin de pouvoir avancer sur le projet.

- Gildas LAUNAY, conseiller municipal, a constaté la formation d'un trou sur le trottoir rue de la Tannerie. Madame le Maire va faire état de ce constat auprès de l'entreprise qui a créé ces trottoirs en 2020.

- Madame le Maire est sollicitée par un membre du Conseil municipal concernant les loyers du restaurant Le Saint Philibert. Elle rappelle donc aux membres du Conseil municipal l'annulation des loyers du mois de mars 2020 à juin 2020 et la facturation de la moitié des loyers de novembre 2020 à janvier 2021 conformément aux délibérations prises antérieurement. Elle précise qu'à compter du mois de février 2021, les loyers sont à nouveau prélevés dans leur totalité.

- Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la rénovation du mur de l'école mitoyen entre la commune et un administré est resté en projet depuis de nombreuses années. Les administrés avaient sollicité un devis pour estimer les besoins en fournitures. Mathias MAZURE transmet ce devis à Madame le Maire.

La séance est levée à 23h26.